

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 24 juillet 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 24<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023, à 19 h 30 à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun et Marie-Pierre Labelle, messieurs les conseillers Daniel Morin et Jean-François Paradis. Sont absents madame la conseillère Martine Giroux et monsieur le conseiller Vincent Guillot. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière est également présente.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Motion de remerciement – PLUmobile
2. Adoption du paiement des dépenses du mois de juillet 2023
3. Acceptation de soumission – TP-2023-29 – Services professionnels en ingénierie, volet électromécanique - Construction d'un nouveau garage municipal
4. Mandat services professionnels en ingénierie, volet civil – Construction d'un nouveau garage municipal
5. Avenant – Contrat de déneigement du secteur des Trois-Saults
6. Modification de la résolution 2023-05-129 – Changement de transmission – Camion arrosoir
7. Embauche – Service des travaux publics
8. Embauche – Inspecteur en bâtiment et en environnement
9. Demande de dérogation mineure – 4, rue de la Randonnée
10. Autorisation de signatures – Addenda entente promoteur – Développement Boischatel inc.
11. Octroi de contrat – Acquisition d'un véhicule d'entretien des sentiers hivernaux
12. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un équipement d'entretien des sentiers hivernaux
13. Acceptation de soumission – LOI-2023-23 – Fourniture et installation de clôtures – Domaine du boisé
14. Ordre de changement – Aménagements récréatifs du Domaine du boisé
15. Tarification matières résiduelles
16. Période de questions
  - 16.1 Membres du conseil
  - 16.2 Public
17. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2023-07-173

**1. Motion de remerciement – PLUmobile**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de présenter une motion de remerciement à PLUmobile, à Unitours et plus particulièrement à Monsieur Matthieu Tremblay, coordonnateur de transport, pour l'organisation du transport et des navettes pour le Festival d'été de Québec 2023.

2023-07-174

**2. Adoption du paiement des dépenses du mois de juillet 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de juillet 2023, tel que présenté au conseil. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

2023-07-175

**3. Acceptation de soumission – TP-2023-29 – Services professionnels en ingénierie, volet électromécanique – Construction d'un nouveau garage municipal**

**Considérant** le processus d'appel d'offres public TP-2023-29 pour les services professionnels en ingénierie, volet électromécanique pour la construction d'un nouveau garage municipal;

**Considérant que** cinq soumissions ont été reçues ;

**Considérant qu'un** comité d'évaluation a procédé à l'analyse des soumissions;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'accepter la soumission conforme ayant obtenue le plus haut pointage, soit celle de DWB Consultants pour un montant de 112 675,50 \$ taxes incluses, et ce, selon les prix forfaitaires au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2023-1166*.

2023-07-176

**4. Mandat services professionnels en ingénierie, volet civil – Construction d'un nouveau garage municipal**

**Considérant** le projet de construction d'un nouveau garage municipal situé au 345, rue des Saphirs;

**Considérant que** la Municipalité doit octroyer un contrat de services professionnels en ingénierie pour le volet civil;

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

**Considérant** les demandes de prix effectuées par le greffier-trésorier adjoint;

**Considérant** la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'accepter la plus basse offre conforme pour les services professionnels en ingénierie pour le volet civil à la firme ARPO Groupe-conseil pour un montant total estimé à 60 626,32 \$, taxes incluses, et ce, selon les prix forfaitaires au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2023-1166*.

2023-07-177

5. **Avenant – Contrat de déneigement du secteur des Trois-Saults**

**Considérant** la résolution numéro 2023-06-148 octroyant le contrat pour le déneigement des rues du secteur des Trois-Saults;

**Considérant que** le déneigement de l'accès au réservoir incendie et de l'entrée du bassin de rétention doit être ajouté au contrat de déneigement du secteur des Trois-Saults pour 2023-2024;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'ajouter au contrat de déneigement du secteur des Trois-Saults le déneigement de l'accès au réservoir incendie et de l'entrée du bassin de rétention par l'entreprise Déneigement Michel Bédard Inc. pour un montant supplémentaire estimé à 3 000 \$, plus taxes, pour l'hiver 2023-2024.

2023-07-178

6. **Modification de la résolution numéro 2023-05-129 – Changement de transmission – Camion arrosoir**

**Considérant** la résolution numéro 2023-05-129 autorisant le changement de transmission du camion arrosoir du service des travaux publics;

**Considérant que** le remplacement de la transmission nécessite des travaux supplémentaires;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2023-05-129 et d'autoriser le remplacement de la transmission du camion arrosoir par l'entreprise Desharnais Transmissions Inc. pour un montant total estimé à 21 145,20 \$, plus taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2023-07-179

7. **Embauche – Service des travaux publics**

**Considérant que** le service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'un journalier spécialisé ;

**Considérant qu'**une offre d'emploi a été publiée ;

**Considérant** le processus de sélection des candidats ;

**Considérant que** le candidat proposé rencontre les exigences du poste ;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Thomas Sicotte dès le 2 octobre 2023 au poste de journalier spécialisé au service des travaux publics, selon les conditions prévues à la convention collective.

2023-07-180

8. **Embauche – Inspecteur en bâtiment et en environnement**

**Considérant que** le service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire doit procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

**Considérant qu'**une offre d'emploi a été publiée;

**Considérant** le processus de sélection des candidats;

**Considérant que** le candidat proposé répond aux exigences du poste;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection;

**Considérant qu'**il est nécessaire de désigner la personne au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour appliquer la réglementation municipale ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Claudel Romien Keuneng dès le 28 août 2023 au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et d'autoriser Claudel Romien Keuneng à émettre des permis et des constats d'infraction pour l'ensemble de la réglementation municipale, ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré qui touche le territoire de Boischatel.

2023-07-181

9. **Demande de dérogation mineure – 4, rue de la Randonnée**

**Considérant** le *Règlement numéro 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel*;

**Considérant que** cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants:

- L'implantation de l'escalier ouvert donnant accès au rez-de-chaussée à 4,6 mètres de la ligne avant au lieu de 5,2 mètres tel que prévu au tableau 1 de l'article 117 du *Règlement de zonage numéro 2014-976*.

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation visant à rendre réputé conforme l'implantation de l'escalier ouvert donnant accès au rez-de-chaussée à 4,6 mètres de la ligne avant au lieu de 5,2 mètres tel que prévu au tableau 1 de l'article 117 du *Règlement de zonage 2014-976*.

2023-07-182

10. **Autorisation de signatures – Addenda entente promoteur – Développement Boischatel inc.**

**Considérant** le *Règlement numéro 2017-1043 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux*;

**Considérant** l'addenda 2023-001 concernant l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet Le Plateau Boischatel / Développement Boischatel inc.;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'addenda 2023-001 concernant l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet Le Plateau Boischatel / Développement Boischatel inc.

2023-07-183

11. **Octroi de contrat – Acquisition d'un véhicule d'entretien des sentiers hivernaux**

**Considérant que** le service des loisirs et de la culture doit procéder à l'acquisition d'un véhicule de type « côte à côte » pour l'entretien des sentiers hivernaux;

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

**Considérant** les demandes des prix effectuées par le directeur du service des loisirs et de la culture;

**Considérant que** l'offre de prix de SM Sport est plus basse;

**Considérant** la recommandation de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un véhicule de type « côte à côte » pour l'entretien des sentiers hivernaux à la compagnie SM Sport pour un montant total estimé à 59 273,06 \$, incluant les accessoires, les taxes et les frais d'immatriculation.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une période de cinq (5) ans.

2023-07-184      **12. Autorisation de dépenses – Acquisition d'un équipement d'entretien des sentiers hivernaux**

**Considérant que** le service des loisirs et de la culture désire procéder à l'acquisition d'un équipement afin d'améliorer l'entretien des sentiers hivernaux;

**Considérant** l'offre de services de la compagnie Tidd Tech Ltd pour la fourniture d'un équipement pour le traçage;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'acquisition d'un équipement pour l'entretien des sentiers hivernaux à la compagnie Tidd Tech Ltd pour un montant estimé à 17 089,94 \$, plus les taxes, les frais de transport et de dédouanage.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une période de trois (3) ans.

2023-07-185      **13. Acceptation de soumission – Fourniture et installation de clôtures – Domaine du boisé**

**Considérant** le processus d'appel d'offres public LOI-2023-23 pour la fourniture et l'installation de clôtures au Domaine du boisé;

**Considérant que** la Municipalité a reçu une (1) soumission et qu'elle s'est avérée conforme ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle Clôtures universelles Inc. pour un montant estimé de 170 674,64 \$ taxes incluses, et ce, selon les prix au bordereau.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2022-1131*.

2023-07-186      **14. Ordre de changement – Aménagements récréatifs du Domaine du boisé**

**Considérant** la résolution numéro 2023-03-065 accordant le contrat pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé à l'entreprise CIVILEX inc. ;

**Considérant** l'ordre de changement ODC-01 datée du 6 juillet 2023 pour la modification aux bases de béton des luminaires;

**Considérant** la description des changements demandés aux travaux par l'équipe de professionnels au dossier afin de poursuivre les aménagements récréatifs du Domaine du boisé;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser l'ordre de changement pour un montant de 24 035,00 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2022-1131*.

2023-07-187

**15. Tarifification matières résiduelles**

**Considérant que** l'article 2 « TARIFICATION MATIÈRES RÉSIDUELLES » du *Règlement numéro 2022-1161 ayant pour objet de fixer le taux de taxe foncière et la tarification pour différents services pour l'année 2023* prévoit que toute nouvelle catégorie d'immeubles non prévue par le présent règlement pourra se voir appliquer un tarif par résolution du conseil;

**Considérant** la demande de Réseau Charlevoix d'avoir le service de collecte d'un conteneur à ordures et d'un conteneur de recyclage;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le tarif de compensation pour la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles qui sera prélevé soit établi à 8 unités.

**16. Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun

De la part de l'assistance :

- Aucun

La période de questions a débuté à 19 h 42 et s'est terminée à 19 h 42.

2023-07-188

**17. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 42.

ASSISTANCE : 0 personne

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Sophie Antaya  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*